



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018 A 18 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, GUY BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Alain EDMOND.	
CC Entre Beauce et Perche	Cyril LUCAS, Eric BRULE, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN.	François-Xavier TOUTUT, Thierry ROUAULT, Marc ENAUX.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX, Christian GRIVEAU, Claude MARTIN, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST.	Johann ISAMBERT, Aline SOLLET, Etienne FOISY.
CC du Perche	Jean-Marie HARDY.	
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL.	
CC des Terres de Perche	Jérôme GARNIER, Brigitte PISTRE.	Nicole LAURENT.

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Michel THEYS, Dominique PRIEUR.
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Cyril LUCAS, Jean FERRER, Marie-Paule DOS REIS, Mireille REVERSE, Brigitte DEROIN, Stanislas CHARNY, Pierre FETTER.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Michel BERNET, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Dominique SALVY, Philippe GASSELIN, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER (donne pouvoir à Serge HENAULT), Jean-Claude BELFORT.
CC du Perche	Sébastien VIVIEN, Eric GIRONDEAU (donne pouvoir à Michel BOISARD), Ludovic RAYMOND, Yanick FRAPSAUCE, Hubert DAGONNEAU, Pierre BOUDET, Bruno GERVAIS.
Chartres Métropole	Pierre-Marie POPOT
CC des Terres de Perche	Vincent DOLLEANS, Josette BRILLAND.

Assistaient également à la réunion :

SMAR Loir 28 Céline MORIN, Bérengère MONVOISIN, Benoit BASCIO.

COMMUNICATION

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il sera possible de procéder aux votes des délibérations.

En préalable, il informe les délégués qu'il est nécessaire de modifier la numérotation des délibérations par rapport à la note de synthèse adressée.

Lors du dernier comité syndical du 27 février 2018, les délégués ont délibéré pour entériner le nouveau périmètre d'intervention et les nouveaux statuts du syndicat.

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 9 mars, la Préfecture a demandé de corriger ces 2 délibérations suite à des erreurs matérielles ne modifiant pas le fond des délibérations ni les décisions prises. A la demande de la Préfecture, les deux délibérations 2018-02 et 2018-03 ont été annulées et remplacées par les délibérations 2018-10 et 2018-11 ajoutées au registre.

La numérotation des délibérations prises ce soir sera donc mise à jour par rapport à la note de synthèse transmise pour prendre en compte ces modifications.

Il est demandé aux délégués s'il y a des oppositions ou des commentaires sur ces changements. S'il n'y en a pas, le comité syndical pourra valablement délibérer.

Aucune remarque n'étant formulée, la numérotation des délibérations est modifiée telle que proposée.

Dominique Dousset précise que lui aussi a rencontré des difficultés avec la Préfecture pour la modification des statuts et qu'il est nécessaire qu'elle facilite les procédures.

DÉLIBÉRATIONS

➤ **CS 2018-12 Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2018**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 02 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-13 Approbation du compte de gestion 2017**

Les résultats du compte de gestion sont présentés (cf. présentation jointe). Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-14 Approbation du compte administratif 2017**

Les résultats du compte administratif sont présentés (cf. présentation jointe). Le Président sort de la salle et M. Beaupère, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres. Le Président réintègre la salle.

➤ **CS 2018-15 Affectation du résultat 2017**

Le résultat du compte administratif est repris avec les restes à réaliser pour la reprise du résultat (cf. présentation jointe). L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-16 Participations statutaires 2018**

Conformément au DOB, le montant global des participations proposé au vote est de 243 772 €. Le coût à l'habitant reste constant autour de 3,29 €. La participation de chaque adhérent est calculée au prorata de la surface du bassin versant du Loir qu'il représente et de sa population. L'intégration de nouveaux adhérents permet une augmentation de l'enveloppe globale tout en diminuant les participations des anciens adhérents.

Il est demandé pourquoi il n'y a que 13 communes d'indiquées pour la CC du Perche alors que son territoire est de 22 communes. La participation statutaire est uniquement calculée sur la base des communes concernées par le bassin versant du Loir. Les autres communes étant sur le bassin de la Bray, affluent du Loir, dans le Loir-et-Cher, la communauté de communes ne cotise pas au SMAR Loir 28 pour celles-ci.

Les participations sont approuvées à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-17 Budget primitif 2018**

Le budget primitif 2018 est présenté par chapitre et détaillé selon la note de présentation synthétique adressée avec la note de synthèse de la séance.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-18 Programme d'actions 2018**

Il est demandé pourquoi les peupliers sont considérés comme des espèces indésirables ? Seuls les peupliers en bordure immédiate de la rivière, dans une bande de 6 mètres, sont considérés comme tels. Les feuilles des peupliers se dégradent difficilement et ils ne maintiennent pas les berges, c'est pourquoi ils ne sont pas adaptés à la bordure immédiate de cours d'eau.

Pour les actions de restauration du lit mineur, pour l'instant seulement 45 000 € sont inscrits au BP 2018 pour une demande de subvention présentée à hauteur de 60 000 €. Ceci s'explique par les restes à réaliser reportés en 2018 pour les travaux de restauration de Romilly-sur-Aigre. En 2017, 462 000 € ont été inscrits au BP 2017 pour ces travaux. Le coût final des travaux devrait avoisiner 440 000 €. A la demande de la trésorerie de Bonneval, les restes à réaliser ont dû être évalués sur la base de l'enveloppe réservée au BP soit 462 000 € et non sur la base du montant réel des travaux. Ainsi, pour ne pas surestimer le BP et pour qu'il reste sincère, 15 000 € seront réattribués par décision modificative en cours d'année.

Le programme prévisionnel 2018 est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-19 Recours à des stagiaires**

Michel Boisard exprime sa volonté d'avoir recours régulièrement à des stagiaires : il trouve important de participer à la professionnalisation des jeunes.

Pour les étudiants relevant de l'enseignement supérieur une gratification de stage est obligatoire pour une durée de stage supérieure à 2 mois.

Sans stage, il est difficile de rentrer dans le monde du travail. Le stage permet également de mettre en relation les étudiants avec des employeurs potentiels. L'accueil de stagiaire représente une charge de travail en plus pour les agents de la collectivité.

Les délégués sont favorables à l'unanimité à l'accueil de stagiaire et au versement d'une gratification dans le respect des modalités règlementaires.

INFORMATIONS

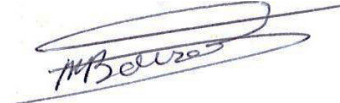
Hervé Le Nouvel, représentant de Chartres Métropole, demande quelles sont les pratiques du syndicat en matière d'entretien régulier des vallées. Avec les évolutions apportées par la compétence GEMAPI, il faut veiller à ne pas amener l'eau trop vite. Par exemple, dans le cadre de son plan vert, Chartres Métropole entretient régulièrement à sa charge les saules têtards.

Michel Boisard répond que le syndicat ne réalise pas le broyage des vallées et qu'il reste à la charge soit des communes soit des communautés de communes soit des associations foncières. Le syndicat réalise uniquement un curage d'entretien (et non un reprofilage) permettant aux drains agricoles de s'écouler correctement. Sur le bassin versant du Loir, il existe 100 à 200 km de vallées : le syndicat ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour procéder au broyage. Sur le secteur d'Illiers-Combray, le broyage est fait tous les 3 ans. Le curage d'entretien doit être réalisé tous les 10-15 ans.

La séance est levée à 19h30.

Fait à Bonneval, le

Michel BOISARD



SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

Président du SMAR Loir 28